

Le sénateur Olson: Quel beau discours, mais qui ne disait rien que nous ne sachions déjà.

Le sénateur Muir: J'apprécierais votre réponse.

LE CABINET

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE AU SÉNAT DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'honorable Lowell Murray: Je voudrais demander au ministre d'État chargé du Développement économique si son rôle correspond en substance à l'exposé que nous en avait fait son prédécesseur il y a quelques mois, c'est-à-dire s'il consiste effectivement à coordonner les politiques des différents services fédéraux qui s'occupent des questions d'ordre économique?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Oui. Je pense que différents sénateurs l'ont interprété de diverses manières. J'admets parfaitement que j'essayais d'en esquisser les paramètres, et j'y suis parvenu jusqu'à un certain point.

Certes, il y a bien eu certains changements, même dans l'évolution du système de surveillance de la gestion des dépenses que l'on appelle, je pense, sous une forme abrégée, le système des enveloppes. Cela a un peu changé. Je dois admettre aujourd'hui que nous considérons ce système comme une grande amélioration et nous allons continuer à l'utiliser. Nous n'allons évidemment pas laisser tomber le système des fonctions d'expansion économique qui a été exposé au moment où mon prédécesseur, M. Andras, occupait le poste, c'est-à-dire en 1977, je pense. Je ne dis pas que nous allons continuer à l'appliquer exactement de la même façon, mais je trouve que c'est une assez bonne idée et que nous allons soit le garder tel quel, soit le modifier. Je pense que nous allons conserver cette forme de gestion des dépenses; je dois d'ailleurs préciser que je suis président du comité compétent.

Le sénateur Murray: Dans ce cas, en ce qui concerne les travaux du Sénat, le ministre n'a aucune objection à ce qu'on lui pose des questions portant sur tout programme d'ordre fiscal et économique?

Le sénateur Olson: Non, si ce n'est que, comme je l'ai déjà dit, les autres ministres feront les déclarations au nom de leur ministère respectif; dès que je serai certain qu'ils les ont faites, je donnerai bien volontiers des explications ici.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT DES AVIONS F18-A

L'honorable G. I. Smith: Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Bien que ma question fasse suite à la précédente et découle de la réponse du ministre, je ne prétends pas qu'il s'agisse d'une question supplémentaire.

Le ministre a dit qu'à son avis, les renseignements que je cherchais à obtenir avaient été très soigneusement évalués et avaient été rendus publics de même que le document qui a été publié par le gouvernement ou en son nom, au moment de l'annonce de l'achat du nouvel avion de chasse. Je me demande

s'il s'agit du document que j'ai reçu, avec un certain nombre d'autres documents ayant pour but d'expliquer ce contrat, document qui a déjà été confidentiel et sur lequel est maintenant écrit à la main «cote de sécurité supprimée par ordre du ministre de l'Industrie et du Commerce, le 10 avril 1980». Je demande seulement au ministre d'État chargé du Développement économique s'il s'agit bien du document qui, d'après ce qu'il m'a dit, contient l'évaluation complète, y compris les renseignements que j'ai reçus.

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, je ne crois pas être en mesure de répondre précisément à la question de savoir s'il s'agit bien du même document ou s'il s'agissait là de la trousse complète de communication expliquant les retombées industrielles dans l'ensemble du pays, mais dans certaines régions plus que dans d'autres, simplement parce que ce sont les régions où l'industrie aérospatiale a été surtout implantée jusqu'à maintenant. Pourtant, mon opinion est qu'une trousse de communication assez complète, aussi complète qu'elle pouvait l'être en tout cas, a été distribuée en même temps que le contrat était annoncé. Je ne suis pas très sûr si ce que le sénateur a en main est la trousse complète ou une partie seulement, mais je me ferai un plaisir de vérifier pour m'assurer que le sénateur a en sa possession toute l'information qui a déjà été rendue publique. J'enverrai tout renseignement manquant au bureau du sénateur.

Le sénateur Smith (Colchester): Je remercie le ministre. Je précise toutefois que j'ai entre les mains ce qui est censé être un dossier complet, et je l'ai examiné soigneusement.

Je pose la question au sujet des provinces de l'Atlantique parce que dans ces documents, on analyse les avantages en fonction de ce qu'ils seront pour seulement deux provinces, et les autres provinces sont groupées sous une seule rubrique «le reste du Canada». Il est donc impossible de savoir ce que les provinces de l'Atlantique en retireront.

Le sénateur Olson: Je suis d'accord dans l'ensemble, mais je crois qu'à partir de ce document, vous ne pouvez dire quelle région recevra tel ou tel avantage industriel, même pour ce qui est du Québec et de l'Ontario, car beaucoup de sous-contrats n'ont pas encore été adjugés.

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): J'ai une question supplémentaire faisant suite à l'argument du sénateur Smith (Colchester). Au Manitoba, nous avons une industrie aéronautique chevronnée et assez importante, et je dois dire que, tout comme le sénateur Smith, j'ai été assez choqué de voir qu'elle n'était mentionnée dans rien de ce que j'ai lu jusqu'à maintenant au sujet de la distribution des contrats.

J'ignore si mon honorable ami peut répondre à ma question maintenant, mais j'ai très hâte qu'il me dise quel genre de contrat on prévoit octroyer aux entreprises de ma province. A mon avis, nous avons 10 p. 100 de l'industrie aéronautique canadienne chez nous, et j'espère que l'on compte déjà, à cette étape-ci des négociations, accorder au Manitoba la part de contrats qui lui revient. Pour l'instant, les négociations n'ont conduit à aucune décision définitive, mais permettent déjà de prévoir ce qui arrivera.